

## REGLEMENT FINANCIER LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE *Provisoire*

### MODE DE REGLEMENT

Une facture annuelle vous est adressée 1ère quinzaine d'Octobre. Celle-ci est disponible en téléchargement sur votre Espace Famille via la plateforme ECOLE DIRECTE (codes d'accès envoyés par mail par le secrétariat fin Septembre). Comme stipulé dans le contrat de scolarisation, voici les modes de règlements proposés au sein de l'établissement :

- **Le prélèvement automatique** le 15 de chaque mois, **d'Octobre 2021 à Juin 2022, soit 9 prélèvements** avec Régularisation éventuelle en fin d'année scolaire.
- **Le paiement en ligne par Carte Bancaire sur ECOLE DIRECTE via votre Espace Famille, paiement mensuel du 15 Octobre 2021 au 15 Juin 2022.**

#### Avances sur la scolarité inscription / réinscription :

Toutes les avances demandées aux familles pour la rentrée de Septembre (arrhes et / ou acomptes) sont déduites sur la facture annuelle.

Les arrhes ne sont pas remboursées en cas de désistement sauf cas de force majeure comme stipulé dans le contrat de scolarisation.

### RESTAURATION / HEBERGEMENT

- **Un élève** peut déjeuner occasionnellement au restaurant scolaire.

Pour cela, il doit au préalable s'inscrire auprès de la vie scolaire de son niveau avant 10h le jour même et acheter un ticket de cantine à l'accueil du lycée.

- **Restauration au forfait :**

Un élève peut s'inscrire à un forfait annuel de 1 jour, 2 jours, 3 jours, 4 ou 5 jours par semaine. Ce choix est à préciser à la rentrée par le biais d'un imprimé à compléter et est **valable pour l'année scolaire entière**.

- **Hébergement :**

Le coût de l'hébergement comprend les petits-déjeuners, les déjeuners, les goûters, les dîners et les nuitées à l'internat du lycée.

- **Absences :**

Une réduction pour les repas non pris peut être effectuée **uniquement** dans les 2 cas suivants :

- Absence pour raisons médicales avec carence de 5 jours de classe consécutifs (sur justificatif médical).
- Absence lors de voyages scolaires, sorties pédagogiques ou culturelles si un pique-nique n'est pas fourni par l'établissement.

Un renvoi temporaire (ou mise à pied) n'entraîne aucun remboursement.

- **Modifications en cours d'année :**

☞ **Changement de statut :** (externe, demi-pensionnaire, pensionnaire)

Le statut que vous avez indiqué sur l'imprimé remis à la rentrée est déterminé pour l'année scolaire entière. Toutefois, il est possible de le modifier par demande écrite à adresser au Service Comptabilité justifiant d'un motif réel et sérieux. Une réponse favorable ou non vous est alors communiquée.

☞ **Arrivée ou départ en cours d'année scolaire :**

- Scolarité et hébergement : Facturation en fonction de la date d'arrivée ou de départ.
- Repas : Facturation en fonction de la date d'arrivée ou de départ.

## FAMILLES BOURSIERES

L'établissement est habilité à percevoir directement les Bourses à chaque trimestre (Décembre/Avril/Juin) pour le compte des familles (une dérogation est envoyée par le secrétariat en début d'année). Un avoir est effectué pour chaque trimestre reçu (En janvier pour le 1er trimestre et en Avril pour le 2ème et 3ème trimestre par anticipation). Si vous avez choisi le paiement par prélèvements, ceux-ci seront recalculés systématiquement.

## REDUCTIONS

Si vous inscrivez plusieurs enfants dans l'établissement, vous bénéficiez d'une réduction de 10% pour chaque enfant, sur la contribution familiale et la demi-pension ou pension.

## DIVERS

### • **Badge d'accès** :

Un badge d'accès personnel et identifié est remis à chaque élève qui doit toujours l'avoir sur lui dans l'établissement. Ce badge donne accès au restaurant scolaire ainsi qu'à certaines entrées et sorties du lycée spécifiées aux élèves en début d'année. Ce badge reste la possession de l'établissement et doit être **redonné en bon état à la fin de la scolarité**. En cas de perte, de détérioration ou de non restitution, il vous est facturé la somme de **10 €**.

### • **Pass Culture Numérique** :

Afin de couvrir les dépenses liées aux sorties culturelles (théâtre, cinéma, exposition, musée...), le pass culture numérique (version dématérialisée) sera porté sur la facture annuelle pour un montant de **8 €**.

### • **Tablette numérique** :

Chaque nouvel élève se voit attribuer à la rentrée une tablette numérique qui lui sert pour les 3 années scolaires jusqu'en terminale.

Le coût de la location pour l'année est de **165,00 €** pour les élèves de Seconde, de **157,50 €** pour les élèves de Première et de **148,50 €** pour les élèves de Terminale. Ce montant est intégré à la facture annuelle, il comprend l'assurance de la tablette, l'étui et la maintenance.

Toute perte d'accessoires liés à la tablette ou dégradation volontaire de celle-ci fera l'objet d'une facturation complémentaire.

### • **Voyage scolaire obligatoire Seconde Euro** :

La section Européenne intègre dans son cursus un séjour culturel obligatoire en classe de Seconde. Le coût de ce séjour est porté sur la facture annuelle de rentrée (échelonnement sur l'année en fonction du mode de règlement choisi).

### • **Section Sportive Scolaire** :

Pour les élèves inscrits dans la Section Sportive basket, un supplément annuel de **140,00 €** est facturé en début d'année.

### • **Passeport Européen (DEC)** :

Pour les élèves inscrits à cette option, un supplément annuel de **30 €** (Seconde et Première) est également facturé en début d'année.

### • **BIA** :

Pour les élèves ayant souscrit à l'option du BIA, un supplément annuel de **80,00 €** sera porté sur la facturation annuelle.

# TARIFS 2021-2022 \*\*

## Prévisionnel (Tarifs votés en CA OGEC en Avril)

		Coût Annuel	Coût Mensuel sur 9 mois
Elève EXTERNE	Scolarité *	852,00 €	94,67 €
Elève DEMI-PENSIONNAIRE	Scolarité* + Déjeuners	Coût Annuel	Coût Mensuel sur 9 mois
Forfait 1 repas/semaine	852,00 €      266,00 €	1 118,00 €	124,22 €
Forfait 2 repas/semaine	852,00 €      501,00 €	1 353,00 €	150,33 €
Forfait 3 repas/semaine	852,00 €      735,00 €	1 587,00 €	176,33 €
Forfait 4 repas/semaine	852,00 €      956,00 €	1 808,00 €	200,89 €
Forfait 5 repas/semaine	852,00 €      1 184,00 €	2 036,00 €	226,22 €
Elève PENSIONNAIRE	Scolarité* + Repas et Hébergement	Coût Annuel	Coût Mensuel Sur 9 mois
Chambre à 1 Lit	852,00 €      2 995,00 €	3 847,00 €	427,44 €
Chambre à 2 Lits	852,00 €      2 823,00 €	3 675,00 €	408,33 €
Chambre à 3 Lits	852,00 €      2 759,00 €	3 611,00 €	401,22 €

\* La Scolarité comprend la contribution familiale, les activités éducatives, les fournitures enseignement et les cotisations.

\*\* Ces tarifs ne comprennent pas la cotisation APEL (si adhésion), le pass culture numérique, la location de la tablette, ainsi que les différents suppléments annuels possible suivant les options choisies par vos enfants (Cf. rubrique « divers » de ce document).

TABLETTES	Secondes	Premières	Terminales
Location annuelle 2021-2022	165,00 €	157,50 €	148,50 €

Coût d'un repas occasionnel : 7,40€

⇒ En cas de difficultés financières importantes, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Comptabilité au ☎ : 02-41-49-16-49.